



**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France**

▶ PANORAMA STATISTIQUE

Jeunesse
Sports
Cohésion Sociale

Hauts-de-France - Édition 2020



UNE CARTOGRAPHIE POUR LOCALISER LES LIEUX DE RESSOURCES DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

QUE RECHERCHEZ VOUS ?



LIBRE ACCÈS À UNE BORNE INFORMATIQUE ET UNE CONNEXION INTERNET



FORMATION ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES NUMÉRIQUES



ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



siilabhdf

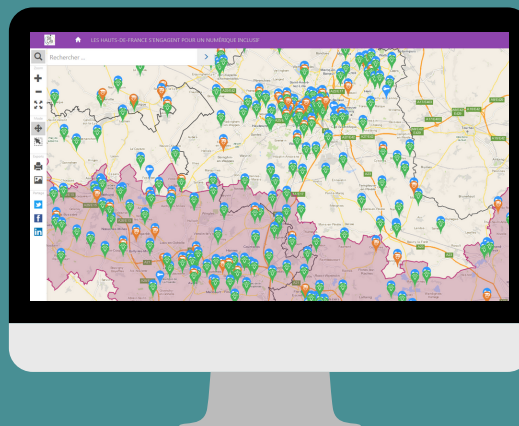


siilab.hdf@gmail.com

COMMENT ?

Trouvez rapidement au plus près de chez vous les lieux et services qui répondent à vos besoins.

Géolocalisez - vous en cliquant sur cette icône.



<http://carto.assembleurs.co>

POUR QUI ?

LES USAGERS

- Repérez près de chez vous un lieu :
- d'accès
 - de formation
 - et d'accompagnement au numérique

LES ACCOMPAGNANTS

Orientez les personnes vers une structure de proximité

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

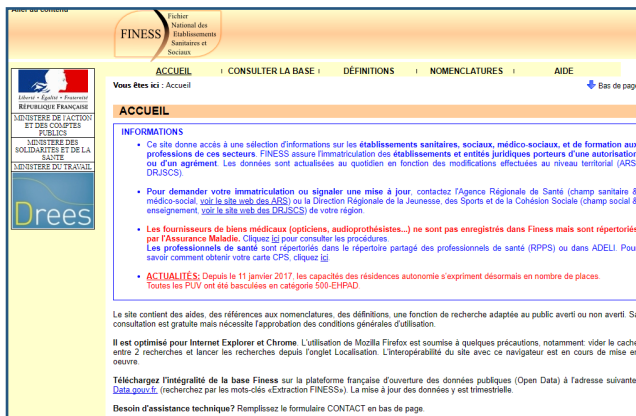
Identifiez sur vos territoires l'offre existante de médiation numérique

UNE CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE

Acteurs de la médiation numérique, vous pouvez à tout moment la compléter et vous faire connaître

[Cliquer ici pour ajouter un lieu / un service](#)

Pour en savoir plus : des outils en ligne à votre disposition



Les établissements sanitaires et sociaux

<http://finess.sante.gouv.fr>

Pour rechercher des établissements sociaux ou sanitaires selon leur activité, leur localisation...

L'observation sociale

<http://www.pf2s.fr>

Ce site est un outil d'information, de suivi et d'analyse dans le domaine de la cohésion sociale.

Les équipements sportifs

<https://equipements.sports.gouv.fr>

Pour rechercher des équipements sportifs à partir de critères comme leur localisation, leur type...

AVANT-PROPOS

Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France a le plaisir de vous adresser le

Panorama statistique édition 2020

présentant les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans les domaines de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour les Hauts-de-France et les cinq départements qui composent la région.

Ce panorama statistique est consultable sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France :
www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Un « Panorama statistique Jeunesse – Sports – Cohésion sociale 2019 » des régions françaises est également disponible sur :
<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/index.htm>

Coordonnées

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France
20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01 – Tél. : 03 22 33 89 00
Contact : drjscs-hdf-contacts@jscs.gouv.fr – Site internet : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

LIENS UTILES	3
---------------------------	---

AVANT-PROPOS	4
---------------------------	---

DÉMOGRAPHIE

Définitions.....	6
Données générales.....	7
Densité de population des communes.....	8
Indicateurs démographiques.....	9
Structure par âge de la population masculine.....	10
Structure par âge de la population féminine.....	11
Structure par âge de la population générale.....	12
Immigration et origines.....	13

PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION

Définitions.....	14
Niveau de vie et pauvreté.....	16
Taux de pauvreté des arrondissements.....	17
Inégalités de revenus.....	18
Surendettement.....	19
Activité et chômage (au sens du recensement).....	20
Chômage (Pôle emploi).....	21
RSA et minima sociaux.....	22

COHÉSION SOCIALE

Définitions.....	23
Géographies prioritaires.....	24
Quartiers prioritaires et zones de revitalisation rurale.....	25
Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance.....	26
Bénéficiaires de l'aide sociale départementale.....	27
Dépenses de l'aide sociale départementale.....	28

LOGEMENT, HÉBERGEMENT

Définitions.....	29
Parc de logements et statut d'occupation.....	31

Recours au droit au logement.....	32
Précarité - Logement.....	33
Lits des établissements d'hébergement sociaux.....	34
Capacités et taux d'équipement en hébergement social.....	35

JEUNESSE

Définitions.....	36
Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité.....	38
Scolarité - Formation - Activité.....	39
Fonds d'aide aux jeunes - Service civique - Missions locales - PAIO.....	41
Volontaires du Service civique des arrondissements en 2017.....	42
Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance.....	43
Accueils collectifs de mineurs sans hébergement.....	44
Accueil des enfants d'âge préscolaire.....	48

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	49
--	----

ASSOCIATIONS, SPORTS

Définitions.....	50
Emploi dans les associations et le sport.....	51
Fédérations sportives.....	53
Nombre de licences sportives par habitant des communes.....	54
Équipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs.....	55

FORMATIONS, DIPLÔMES

Définitions.....	56
Formation aux professions sociales.....	57
Formation aux professions de santé.....	58
Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport.....	59

SIGLES	60
---------------------	----

ADRESSES UTILES	62
------------------------------	----

DÉMOGRAPHIE - Définitions

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport.

Le dernier recensement général de la population vivant en France a eu lieu au début de l'année 1999. Depuis 2004, une nouvelle méthode de collecte est mise en œuvre selon des modalités qui distinguent les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Cette collecte touche chaque année une fraction de la population et se substitue à la collecte exhaustive qui avait lieu tous les huit ou neuf ans.

L'objectif visé par la rénovation du recensement de la population est de répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale du pays. Tous constatent les évolutions rapides de notre société et ont besoin d'informations récentes sur les caractéristiques de la population et des logements. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées désormais une fois tous les cinq ans et, comme par le passé, de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une partie de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans.

Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements (France métropolitaine et Dom) à la date du 1^{er} janvier. Ces estimations annuelles de population sont déclinées par sexe et par âge.

L'âge s'entend comme l'âge atteint au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Population immigrée

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Population étrangère

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Événement enregistré, événement domicilié

Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'événement : lieu de la naissance ou du décès. Le lieu du domicile est celui du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Superficie (en km ²)	31 813	7 369	5 743	5 860	6 671	6 170	543 963
Population au 1 ^{er} janvier 2016 (Recensement de la population)	6 006 870	536 136	2 603 723	823 542	1 470 725	572 744	64 468 792
Population au 1 ^{er} janvier 2019 (Estimation de population) (1)	5 978 266	528 016	2 592 185	825 207	1 463 196	569 662	64 812 052
Population étrangère au 1 ^{er} janvier 2016 (Recensement de la population)	232 523	16 197	129 791	46 574	26 060	13 901	4 310 934
Projection de la population en 2040 (2)	6 216 000	525 000	2 726 000	884 000	1 480 000	601 000	70 143 000
Taux de croissance annuel moyen 2011-2016 (en %)	0,2	-0,2	0,2	0,4	0,1	0,1	0,4
Solde migratoire annuel moyen 2011-2016 (en %)	-0,3	-0,4	-0,3	-0,1	-0,2	-0,1	0,1
Densité de population au 1 ^{er} janvier 2019 (nombre d'habitants par km ²)	188	72	451	141	219	92	119
Naissances domiciliées 2017 définitives	70 721	5 890	32 304	9 974	16 604	5 949	728 100
Décès domiciliés 2017 définitifs	55 654	5 687	22 628	6 782	14 874	5 683	591 372
Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines en 2016 (en %) (1) (3)	89,2	69,8	95,4	91,5	93,6	64,9	83,0
Part des familles monoparentales en 2016 (en %)	16,2	14,8	17,4	14,8	15,9	15,6	15,3
Taux d'activité de la population en 2016 (rapport entre le nombre d'actifs et la population de 15 à 64 ans) (en %) (1)	70,9	72,0	70,3	74,4	69,8	70,9	74,0

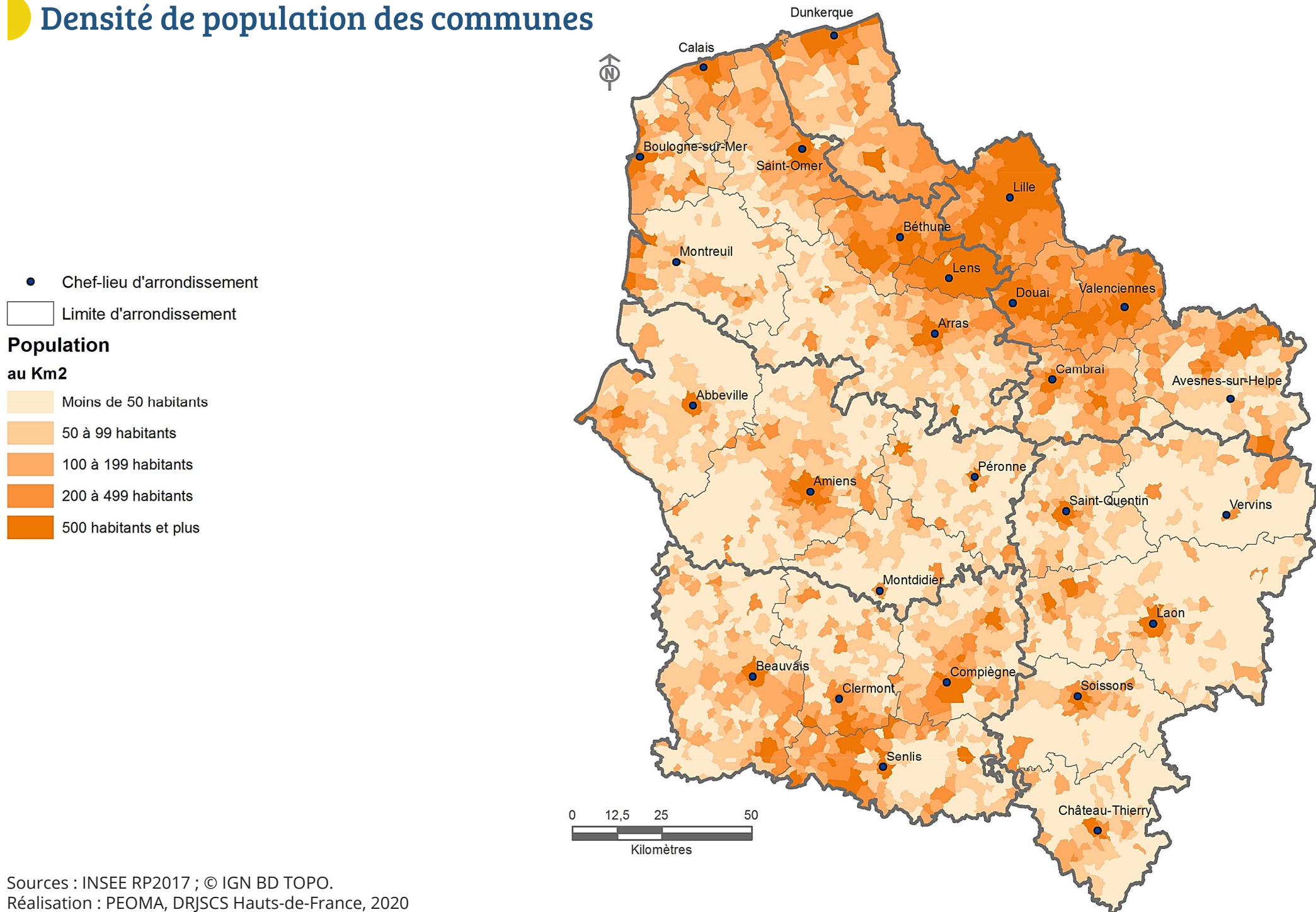
Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018), RP 2016 (exploitation complémentaire), RP 2011, Omphale 2017

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

(2) Selon le scénario central.

(3) Zonage en aires urbaines (codes : 111, 112, 120, 211, 212, 221, 222, 300, 400).

Densité de population des communes



Sources : INSEE RP2017 ; © IGN BD TOPO.
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

Indicateurs démographiques

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Taux de natalité en 2018 (naissances domiciliées pour 1 000 habitants)	11,3	10,5	12,1	11,5	10,7	10,1	11,1
Taux de mortalité en 2018 (décès domiciliés pour 1 000 habitants) (1)	9,5	11,1	8,9	8,2	10,5	10,1	9,3
Taux de mortalité infantile 2015-2016-2017 (nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants) (1)	3,4	3,4	3,4	3,8	3,2	3,8	3,5
Indice de vieillissement de la population au 1 ^{er} janvier 2019 (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans) (1)	70,5	83,1	65,3	65,7	73,9	82,6	85,0
Espérance de vie à la naissance en 2018 (1)							
Hommes	77,2	77,0	77,2	78,7	76,1	77,5	79,5
Femmes	83,3	82,8	83,5	83,6	83,0	83,7	85,4
Espérance de vie à 65 ans en 2018 (1)							
Hommes	17,9	18,3	17,9	18,7	17,2	18,3	19,4
Femmes	21,7	21,5	21,8	22,0	21,4	22,3	23,2

Sources : Drees ; Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018), État civil

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Structure par âge de la population masculine

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population masculine totale	2 898 770	257 233	1 251 785	403 080	710 301	276 371	31 361 439
0 - 4 ans	177 694	14 963	79 793	25 498	42 159	15 281	1 813 377
5 - 9 ans	201 589	17 454	88 615	28 433	49 495	17 592	2 011 607
10 - 14 ans	201 646	17 872	86 961	29 253	49 743	17 817	2 042 309
15 - 19 ans	204 878	17 102	91 553	27 070	49 237	19 916	2 034 102
20 - 24 ans	182 077	12 729	87 589	21 935	41 776	18 048	1 835 245
25 - 54 ans	1 116 232	95 050	486 064	158 277	273 385	103 456	12 025 821
55 - 59 ans	187 440	17 848	77 674	26 966	47 020	17 932	2 041 891
60 - 64 ans	172 554	16 976	70 353	23 642	44 166	17 417	1 894 353
65 - 74 ans	283 773	28 931	113 830	38 911	72 162	29 939	3 289 992
75 - 84 ans	122 873	12 859	49 670	16 848	29 929	13 567	1 689 414
85 ans et +	48 014	5 449	19 683	6 247	11 229	5 406	683 328
Moins de 6 ans	217 230	18 352	97 472	31 051	51 697	18 658	2 203 631
Enfants de 6 à 16 ans	445 086	39 126	193 173	63 599	109 554	39 634	4 472 861
Jeunes de 16 à 25 ans	379 565	28 587	177 325	47 649	88 821	37 183	3 811 595
Population de 26 à 64 ans	1 443 307	127 431	618 659	204 511	356 897	135 809	15 616 391
Population de 65 ans et plus	454 660	47 239	183 183	62 006	113 320	48 912	5 662 734
Population de 75 ans et plus	170 887	18 308	69 353	23 095	41 158	18 973	2 372 742
Population de 80 ans et plus	103 219	11 185	41 897	13 583	25 065	11 489	1 425 848

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018)

Structure par âge de la population féminine

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population féminine totale	3 079 496	270 783	1 340 400	422 127	752 895	293 291	33 450 613
0 - 4 ans	171 152	14 365	77 197	24 543	40 680	14 367	1 740 109
5 - 9 ans	193 018	17 058	84 550	27 749	47 050	16 611	1 921 331
10 - 14 ans	194 170	17 026	83 072	28 073	48 925	17 074	1 950 724
15 - 19 ans	192 954	15 595	87 208	25 439	45 332	19 380	1 931 750
20 - 24 ans	174 734	12 016	86 932	20 464	37 255	18 067	1 793 091
25 - 54 ans	1 137 910	96 543	500 423	162 814	273 504	104 626	12 400 719
55 - 59 ans	195 197	18 265	81 609	27 319	49 011	18 993	2 165 043
60 - 64 ans	190 765	17 910	79 167	25 726	48 923	19 039	2 077 326
65 - 74 ans	331 026	32 183	136 192	43 678	85 384	33 589	3 742 550
75 - 84 ans	183 323	17 908	75 915	22 948	47 243	19 309	2 269 111
85 ans et +	115 247	11 914	48 135	13 374	29 588	12 236	1 458 859
Moins de 6 ans	209 251	17 670	94 019	29 902	50 100	17 560	2 112 652
Enfants de 6 à 16 ans	425 715	37 310	184 248	61 352	105 218	37 587	4 268 862
Jeunes de 16 à 25 ans	362 403	26 765	173 392	44 738	80 523	36 985	3 686 228
Population de 26 à 64 ans	1 491 220	130 290	645 588	211 491	364 203	139 648	16 297 513
Population de 65 ans et plus	629 596	62 005	260 242	80 000	162 215	65 134	7 470 520
Population de 75 ans et plus	298 570	29 822	124 050	36 322	76 831	31 545	3 727 970
Population de 80 ans et plus	206 971	20 891	86 440	24 406	53 600	21 634	2 544 001

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018)

Structure par âge de la population générale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population totale	5 978 266	528 016	2 592 185	825 207	1 463 196	569 662	64 812 052
0 - 4 ans	348 846	29 328	156 990	50 041	82 839	29 648	3 553 486
5 - 9 ans	394 607	34 512	173 165	56 182	96 545	34 203	3 932 938
10 - 14 ans	395 816	34 898	170 033	57 326	98 668	34 891	3 993 033
15 - 19 ans	397 832	32 697	178 761	52 509	94 569	39 296	3 965 852
20 - 24 ans	356 811	24 745	174 521	42 399	79 031	36 115	3 628 336
25 - 54 ans	2 254 142	191 593	986 487	321 091	546 889	208 082	24 426 540
55 - 59 ans	382 637	36 113	159 283	54 285	96 031	36 925	4 206 934
60 - 64 ans	363 319	34 886	149 520	49 368	93 089	36 456	3 971 679
65 - 74 ans	614 799	61 114	250 022	82 589	157 546	63 528	7 032 542
75 - 84 ans	306 196	30 767	125 585	39 796	77 172	32 876	3 958 525
85 ans et +	163 261	17 363	67 818	19 621	40 817	17 642	2 142 187
Moins de 6 ans	426 481	36 022	191 491	60 953	101 797	36 218	4 316 283
Enfants de 6 à 16 ans	870 801	76 436	377 421	124 951	214 772	77 221	8 741 723
Jeunes de 16 à 25 ans	741 968	55 352	350 717	92 387	169 344	74 168	7 497 823
Population de 26 à 64 ans	2 934 527	257 721	1 264 247	416 002	721 100	275 457	31 913 904
Population de 65 ans et plus	1 084 256	109 244	443 425	142 006	275 535	114 046	13 133 254
Population de 75 ans et plus	469 457	48 130	193 403	59 417	117 989	50 518	6 100 712
Population de 80 ans et plus	310 190	32 076	128 337	37 989	78 665	33 123	3 969 849

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population immigrée selon le pays de naissance	321 531	22 929	174 846	65 952	36 855	20 949	6 095 503
Portugal	26 267	3 472	10 228	9 290	1 280	1 997	621 534
Italie	14 010	967	8 928	1 862	1 882	371	285 844
Espagne	7 295	952	3 495	1 717	561	570	247 789
Autres pays de l'UE (à 27)	49 285	3 155	30 907	5 741	7 245	2 237	741 216
Autres pays d'Europe	8 073	694	3 533	2 073	924	849	300 118
Algérie	60 039	2 373	41 849	7 585	5 545	2 687	806 906
Maroc	58 992	4 145	33 132	10 797	7 065	3 853	754 573
Tunisie	8 251	577	4 420	1 771	791	692	275 649
Autres pays d'Afrique	43 928	3 257	18 598	13 919	3 696	4 458	913 629
Turquie	9 968	1 507	3 093	3 972	910	486	246 909
Autres pays	35 423	1 830	16 663	7 225	6 956	2 749	901 336
Part des femmes dans la population immigrée (en %)	48,9	49,9	49,3	50,3	43,8	48,9	51,3

Source : Insee, RP 2016

PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION - Définitions

Taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Taux de pauvreté à 50 %, 60%, 40% - Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian

Il s'agit du niveau de vie qui partage la population en deux groupes ; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur ; et d'autre part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie supérieur à la moyenne.

Disparité des niveaux de vie

Si l'on ordonne une distribution de revenus ou de niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution du revenu disponible, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus. Le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90% des revenus. Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90% des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles qui mettent en évidence les disparités ou les écarts entre les plus riches et les plus pauvres : le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ; le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Taux de chômage localisés trimestriels

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Ces taux sont calculés en moyenne trimestrielle pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national (chômage au sens du BIT) et de Pôle Emploi (chômage répertorié à partir des DEFM) pour la répartition géographique. Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories.

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois)

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Instituée en 1984, l'ASS est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Les allocations du minimum vieillesse

Créée en 1956, l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum vieillesse (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'Allocation supplémentaire vieillesse.

La Couverture maladie universelle (CMU) et la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2000, la CMU est un droit immédiat et permanent à l'assurance maladie et maternité de base pour toute personne en résidence stable et régulière sur le territoire et qui n'en bénéficie pas déjà. La CMU de base concerne les personnes en situation de grande exclusion et les anciens assurés personnels. La CMUC concerne ceux dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil et ouvre droit à la prise en charge intégrale du ticket modérateur et des dépenses supplémentaires concernant l'optique, les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale, les audioprothèses... Elle couvre aussi le forfait hospitalier. Enfin, elle dispense de l'avance de frais.

Niveau de vie et pauvreté

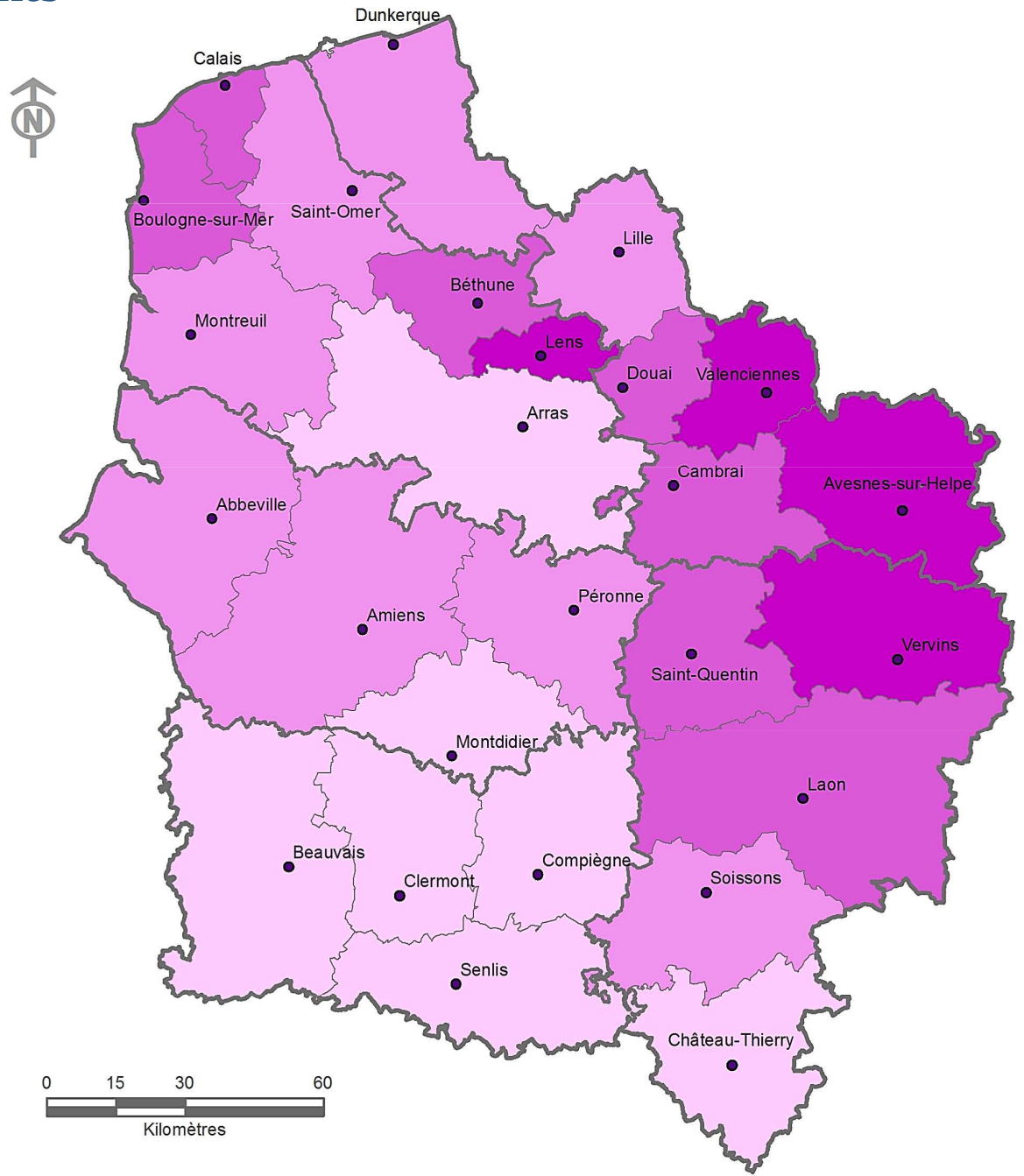
	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Niveau de vie médian des ménages (en euros) (1)	19 249	18 818	19 203	21 210	18 370	19 415	20 809
Disparités des revenus des ménages (rapport inter décile D9/D1 du niveau de vie) (1)	3,2	3,1	3,4	3,1	3,1	3,2	3,5
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60%) (en %) (1)	18,3	18,9	19,2	13,1	19,8	17,1	14,7
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (en %) (1)	29,4	30,6	30,1	20,2	32,4	29,4	22,5
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (en %) (1)	9,7	8,5	10,1	7,2	11,1	9,0	8,9
Intensité de la pauvreté monétaire (en %) (1)	19,2	19,7	19,6	19,5	18,3	19,4	20,5

Sources : Drees ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi ; Caf (01/01/2017)

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Taux de pauvreté des arrondissements

- Chef-lieu d'arrondissement
 - Limite d'arrondissement
- Taux de pauvreté à 60%**
- 10,3% - 15%
 - 15,1% - 18,2%
 - 18,3% - 21,4%
 - 21,5% - 24,4%



Sources : INSEE, FiloSofi 2016; IGN BD TOPO
 Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

Inégalités de revenus

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de ménages fiscaux	2 415 251	222 105	1 040 715	322 268	596 716	233 447	27 209 787
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45,7	44,1	45,6	54,8	41,2	46,6	52,0
Revenu salarial annuel moyen (en euros) (1)	21 040	20 110	21 300	23 300	19 660	20 370	22 950
Femmes	17 580	16 900	17 820	19 560	16 160	17 070	19 460
Hommes	23 400	22 160	23 730	26 010	21 910	22 590	25 650
Cadres (y.c. les chefs d'entreprise salariés)	41 320	39 670	40 990	45 220	39 420	39 690	45 380
Professions intermédiaires	23 950	24 260	23 390	25 800	23 640	23 810	24 270
Employés	14 950	15 110	14 710	16 360	14 500	14 860	15 230
Ouvriers	17 450	17 950	16 800	18 500	17 480	17 800	17 260

Sources : Drees ; Insee, DADS ; Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi ; DGFip (01/01/2017)

(1) Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de dossiers de surendettement déposés							
2008	25 683	3 006	11 252	2 870	6 569	1 986	188 485
2017	24 476	2 479	10 811	2 684	6 446	2 056	181 126
2018	22 431	2 310	9 768	2 401	6 158	1 794	162 936
Nombre de dossiers de surendettement jugés recevables							
2008	21 740	2 499	9 680	2 539	5 544	1 478	161 033
2017	22 911	2 318	10 269	2 393	5 980	1 951	166 760
2018	20 330	2 062	9 102	2 135	5 415	1 616	147 853
Part des dossiers de surendettement jugés recevables (en %)							
2008	84,6	83,1	86,0	88,5	84,4	74,4	85,4
2017	93,6	93,5	95,0	89,2	92,8	94,9	92,1
2018	90,6	89,3	93,2	88,9	87,9	90,1	90,7

Source : Banque de France, Enquête typologie

Activité et chômage (au sens du recensement)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	2 264 119	197 332	973 569	339 766	535 817	217 634	26 173 174
Immigrés	114 529	8 204	60 723	27 864	10 167	7 571	2 660 800
Non immigrés	2 149 590	189 128	912 846	311 902	525 651	210 064	23 512 374
Français	2 198 395	192 628	937 067	324 587	530 210	213 903	24 618 910
Étrangers	65 724	4 704	36 502	15 179	5 607	3 731	1 554 264
Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus (en %) (1)	17,0	17,9	17,8	13,8	17,5	16,0	13,5
Immigrés	28,1	27,7	29,6	23,3	31,2	29,0	22,5
Non immigrés	16,3	17,4	16,8	12,8	17,1	15,4	12,4
Français	16,4	17,5	17,1	13,1	17,2	15,5	12,7
Étrangers	31,7	32,3	32,3	26,7	36,4	35,3	24,9

Source : Insee, RP 2016

(1) Au sens du recensement de la population.

Chômage (Pôle emploi)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Données septembre 2019							
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	356 630	32 870	171 050	41 070	80 740	30 900	3 305 110
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	577 790	54 630	264 960	68 330	136 030	53 840	5 550 510
Nombre de demandeurs d'emploi longue durée (1 an ou plus) de catégories A, B, C	292 930	28 910	133 470	32 730	69 830	27 990	2 627 690
Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	50,7	51,3	49,6	52,9	51,0	51,9	52,4
Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	16,3	16,1	15,5	15,7	18,2	16,3	13,5
Part des 50 ans et plus parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	23,4	25,5	22,8	24,0	22,9	24,6	25,8
Taux de chômage localisé (2e trimestre 2019) (en %) (1)	11,1	12,6	11,7	9,0	10,9	10,6	8,6
Chômage dans les QPV au 1^{er} janvier 2019							
Nombre de demandeurs d'emploi en QPV de catégorie A	79 708	5 380	46 050	7 135	16 054	5 089	519 384
Nombre de demandeurs d'emploi en QPV de catégories A, B, C	113 916	7 259	64 886	10 784	23 740	7 247	751 515
Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) en QPV de catégories A, B, C	57 762	3 942	32 636	5 223	12 448	3 513	358 891
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) parmi les demandeurs d'emploi en QPV de catégories A, B, C (en %)	50,7	54,3	50,3	48,4	52,4	48,5	47,8

Sources : Drees ; Insee, estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT ; Pôle emploi ; Dares, Statistiques du marché du travail (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) ; ASP, traitement Dares

(1) Indicateurs sociaux départementaux, données provisoires.

RSA et minima sociaux

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} janvier 2019 (1)	223 076	17 632	110 687	20 065	56 156	18 536	1 696 600
RSA majoré	29 025	2 409	13 937	2 717	7 635	2 327	197 200
RSA non majoré	193 982	15 217	96 726	17 339	48 496	16 204	1 498 500
RSA jeune	69	6	24	9	25	5	800
Part de la population (allocataire, conjoint et personnes à charge) couverte par le RSA (en %) (2) (4)	8,0	7,5	9,2	5,1	8,4	6,8	5,2
Allocataires de la Prime d'activité au 1^{er} janvier 2019 (1)	331 805	28 639	148 545	35 735	88 237	30 649	3 041 300
Prime d'activité majorée	16 494	1 549	6 986	2 211	4 238	1 510	165 600
Prime d'activité non majorée	315 311	27 090	141 559	33 524	83 999	29 139	2 875 700
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique au 1^{er} janvier 2018 (3)	48 170	5 520	21 970	4 400	11 990	4 290	393 190
Allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans (4)	1,3	1,7	1,3	0,8	1,3	1,2	1,0
Allocataires de l'Allocation supplémentaire vieillesse et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées au 1^{er} janvier 2018	39 690	3 570	18 360	4 100	9 780	3 880	479 840
Allocataires de l'ASV et de l'ASPA pour 100 personnes de 60 ans et plus	2,7	2,5	3,1	2,1	2,7	2,6	2,8
Bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire en 2018	658 678	54 342	322 810	61 879	164 464	55 183	4 896 811
Bénéficiaires de la CMU-C pour 100 personnes (4)	11,0	10,2	12,4	7,5	11,2	9,7	7,6

Sources : Drees ; Cnam, RSI, CCMSA, Calculs Fonds CMU ; MSA ; Cnaf ; Insee, Estimations de population 2017/2018 ; Pôle emploi ; Assedic ; RSI ; Fonds CMU ; estimation Drees, FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et enquête Drees auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), du Régime social des indépendants (RSI), de la MSA, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), de la Société nationale des chemins de fer (SNCF), de la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC)

(1) Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence.

(2) Population couverte par le RSA : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge.

(3) Données semi définitives.

(4) Indicateurs sociaux départementaux.

COHÉSION SOCIALE - Définitions

Quartiers prioritaires

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian métropolitain et sur le revenu médian de chaque agglomération.

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

Les ZRR sont des parties du territoire français situées en zones rurales et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique.

Handicap et dépendance

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Instituée en 1975, l'AAH s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une pension d'invalidité ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Mise en place en 2002, l'APA est versée par les conseils généraux aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont évaluées comme dépendantes d'après la grille AGGIR, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. Cette prestation permet de financer en partie les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Géographies prioritaires

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Quartiers prioritaires de la politique de la ville							
Nombre de QPV	199	17	91	18	64	9	1 296
Nombre de communes avec un QPV	164	10	76	12	64	2	nd
Population des QPV	667 970	38 182	365 902	67 335	158 559	37 992	4 856 046
Population des communes avec un QPV	2 531 239	122 259	1 367 580	242 686	642 676	156 038	nd
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population générale résidant dans les QPV (en %)	11,2	7,1	14,1	8,3	10,8	6,6	7,6
Zones de revitalisation rurale							
Nombre de communes appartenant à une ZRR	1 059	437	0	150	221	251	14 856
Population des ZRR	457 201	201 639	0	60 373	83 802	111 387	7 831 984
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population résidant dans les ZRR (en %)	7,6	37,3	0,0	7,4	5,7	19,5	12,3

Sources : Insee, RP 2013 ; CGET

Quartiers prioritaires et zones de revitalisation rurale

- Chef-lieu d'arrondissement
- Limite d'arrondissement
- ▨ Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville



Sources : CGET ; © IGN BD TOPO
 Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2017

Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés au 1^{er} janvier 2019 (1)	125 803	11 427	58 751	14 568	28 042	13 015	1 152 063
Allocataires de l'AAH pour 100 personnes de 20 ans à 64 ans (2)	3,7	3,9	4,0	3,1	3,4	4,1	3,2
Allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie au 1^{er} janvier 2018	122 116	13 562	48 358	9 808	38 413	11 975	1 275 576
Allocataires de l'APA pour 100 personnes de 60 ans et + (2)	8,6	9,5	8,3	5,2	10,6	8,1	7,6
Allocataires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et + (2)	25,9	28,3	25,0	16,5	31,9	24,0	21,3
Allocataires de l'APA à domicile classés en GIR 1 ou 2 pour 100 bénéficiaires de l'APA à domicile (2) (3)	21,3	17,1	20,1	27,1	21,5	25,4	18,9
Allocataires de la Prestation de compensation du handicap et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne au 1^{er} janvier 2018	37 658	3 122	16 952	5 635	8 718	3 231	347 679
Allocataires PCH + ACTP pour 1 000 personnes (2)	6,3	5,9	6,5	6,8	5,9	5,7	5,4
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires au 1^{er} janvier 2019	48 617	4 436	22 121	4 683	12 137	5 240	457 548
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires	45 680	4 292	20 299	4 507	11 526	5 056	372 371
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels	2 937	144	1 822	176	611	184	85 177

Sources : Drees, Enquête sur les allocations du minimum vieillesse, Enquête aide sociale, ISD, enquêtes auprès de la Cnav, du RSI, de la MSA, de la CDC, de l'Enim, de la SNCF, de la Cavimac ; Cnaf et MSA ; Insee, Estimations de population

(1) Pour les données Cnaf la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion.

(2) Indicateurs sociaux départementaux.

(3) Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Aide sociale aux personnes âgées (1)	136 348	14 836	55 039	10 753	42 149	13 571	1 410 500
Aide à domicile (APA à domicile, aides ménagères)	76 646	8 135	27 774	5 042	28 061	7 634	753 009
Aide à l'accueil (APA en établissement, aide sociale à l'hébergement en établissement ou chez des particuliers)	59 702	6 701	27 265	5 711	14 088	5 937	657 491
Aide sociale aux personnes handicapées (1)	52 936	4 454	23 464	7 850	12 170	4 998	516 341
Aide à domicile (PCH, ACTP à domicile, aides ménagères)	37 961	3 124	16 944	5 647	8 751	3 495	358 530
Aide à l'accueil (ACTP en établissement, aides à l'hébergement en établissement ou chez des particuliers, accueil de jour)	14 975	1 330	6 520	2 203	3 419	1 503	157 811
Aide Sociale à l'Enfance (nombre de mineurs et jeunes majeurs)	23 872	2 026	11 785	1 792	6 460	1 809	162 509
Enfants confiés à l'ASE	21 843	1 847	10 835	1 516	6 093	1 552	147 893
Placements directs	2 029	179	950	276	367	257	14 616

Source : Drees, Enquête aide sociale 2017

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont des personnes ayant un droit ouvert à l'aide sociale au 31 décembre 2017, hormis pour l'APA pour laquelle sont dénombrés des bénéficiaires payés au titre du mois de décembre.

Pour l'aide sociale aux personnes handicapées, les aides à domicile regroupent l'ACTP à domicile, la PCH et les aides ménagères. Les aides à l'accueil regroupent l'ACTP en établissement, l'ASH, l'accueil par des particuliers et l'accueil de jour.

(1) Totalise des mesures d'aides et non des individus : une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle bénéficie de plusieurs types d'aide.

Dépenses de l'aide sociale départementale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes âgées (2)	714 884	72 268	285 072	58 353	220 509	78 682	7 269 917
Dépenses brutes d'Allocation personnalisée d'autonomie (1) (2)	559 607	58 278	210 301	45 083	182 326	63 618	5 727 305
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes handicapées (2)	780 205	76 947	346 145	120 061	167 738	69 314	8 132 042
Dépenses brutes de Prestation de compensation du handicap et d'Allocation compensatrice pour tierce personne (1) (2)	227 586	17 588	115 918	28 133	47 161	18 787	2 245 386
Dépenses brutes totales d'aide sociale à l'enfance (4)	858 498	71 169	429 958	78 664	211 236	67 471	7 710 385
Dépenses de placement (5)	715 007	61 421	374 281	65 022	159 224	55 059	6 108 325
Dépenses totales brutes d'allocations et d'insertion liées au Revenu de solidarité active	1 398 291	106 149	706 090	123 132	346 238	116 682	10 524 505
Dépenses d'allocations	1 314 329	99 725	668 509	112 445	327 450	106 199	9 588 697
Dépenses totales brutes, y compris frais de service, autres interventions sociales et dépenses de personnel	4 103 502	347 529	1 935 453	423 314	1 031 528	365 677	36 995 463
Dépenses totales nettes d'aide sociale, y compris les frais communs et les dépenses de personnel	4 045 677	332 808	1 917 416	414 887	1 021 519	359 047	35 690 141
Dépenses totales nettes d'aide sociale (en euros par habitant)	677	630	740	503	698	630	551

Source : Drees, Enquête aide sociale 2017

(1) Dépenses brutes : avant déduction des recouvrements auprès d'autres collectivités territoriales, des remboursements de participations et de prestations.
 Dépenses nettes : dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la CNSA, du FMDI et de la TICPE.

(2) Les dépenses d'ACTP et de PCH pour les personnes de 60 ans ou plus sont intégrées aux dépenses à destination des personnes handicapées.

(3) Les dépenses totales brutes d'APA comprennent les dépenses brutes d'APA à domicile et en établissement ainsi que d'autres dépenses d'APA.

(4) Services communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel.

(5) Comprend les dépenses de placement en établissements, les dépenses de placement familial et les autres frais de placement.

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Le droit au logement opposable (loi DALO)

Le droit au logement opposable, institué en 2007 permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a été publiée au Journal officiel du mercredi 26 mars 2014. Elle prévoit la création d'une garantie universelle des loyers et un encadrement de ceux-ci.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Leur autorisation est délivrée par le préfet après consultation du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS). Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'État précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Les centres d'accueil et de demandeurs d'asile (CADA)

Les CADA sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les centres d'accueil non conventionnés

Les centres d'accueil non conventionnés sont des centres d'hébergement d'urgence qui ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

Les centres provisoires d'hébergement (CPH)

Les CPH sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Les résidences sociales

Les résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers, destinés au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés et des locaux communs affectés à la vie collective. Les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc. Elles peuvent être créées ex nihilo ou par transformation de foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou de foyers de travailleurs migrants (FTM). La durée de séjour y est de 1 mois renouvelable sans limitation de durée, mais la vocation d'accueil temporaire est généralement rappelée dans le projet social (accueil variant entre 1 mois et 2 ans).

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Les pensions de familles - maison relais

Les pensions de famille constituent une modalité particulière de résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHRS. Les pensions de famille proposent un logement durable. Leur conception en petites unités de 15 à 25 logements, alliant logements privés et espaces collectifs, avec la présence quotidienne d'un hôte ou d'un couple d'hôte qui leur porte une attention personnalisée, vise à recréer un lien social, en même temps qu'elle offre un environnement sécurisant et chaleureux. Les résidences accueil constituent une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privés meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Les foyers de travailleurs migrants (FTM)

Les FTM migrants ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés. Ces établissements proposent un hébergement à durée indéterminée comportant généralement des locaux privés meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. Ces personnes bénéficient automatiquement d'un contrat de location.

Parc de logements et statut d'occupation

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre total de logements	2 843 863	264 180	1 205 062	369 320	708 207	297 094	34 645 734
Part des résidences principales (en %)	88,6	87,0	91,0	90,4	86,2	83,6	82,3
Part des résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	3,6	3,6	1,4	2,5	6,3	8,1	9,7
Part des logements vacants (en %)	7,8	9,4	7,6	7,1	7,6	8,3	8,0
Statut d'occupation des résidences principales							
Propriétaires (en %)	57,6	61,8	54,8	61,7	57,6	60,7	57,7
Locataires (en %)	40,7	36,3	43,7	36,5	40,5	37,5	40,1
Logés gratuitement (en %)	1,8	1,9	1,6	1,9	2,0	1,9	2,3
Part des logements sur-occupés en 2015 (en %) (1)	6,5	4,5	7,6	7,8	4,3	7,0	9,6

Source : Insee, RP 2016

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Recours au droit au logement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Ensemble des recours reçus	2 963	53	1 094	900	381	535	102 767
Recours non examinés	27	0	0	24	0	3	274
Recours avec décision	2 936	53	1 094	876	381	532	102 493
Favorables	1 122	30	269	357	161	305	37 606
Rejets (explicites)	1 355	9	677	368	158	143	57 500
Sans objet	388	10	140	140	48	50	5 522
Nombre de recours «logement» reçus	2 717	53	957	858	381	468	93 058
Recours non examinés	24	0	0	24	0	0	243
Recours «logement» avec décision	2 693	53	957	834	381	468	92 815
Favorables logement (prioritaires et urgents)	992	30	195	335	161	271	32 026
Rejets (explicites)	1 278	9	643	355	158	113	53 977
Sans objet	354	10	113	133	48	50	5 081
Réorientation recours «logement» vers hébergement	69	4	6	11	14	34	1 731
Nombre de recours «hébergement» reçus	246	0	137	42	0	67	9 709
Recours non examinés	3	0	0	0	0	3	31
Recours «hébergement» avec décision	243	0	137	42	0	64	9 678
Favorables logement (prioritaires et devant être accueillis)	130	0	74	22	0	34	5 580
Rejets (explicites)	77	0	34	13	0	30	3 523
Sans objet	34	0	27	7	0	0	441
Recours logement réorientés hébergement (rappel)	69	4	6	11	14	34	1 731

Source : Ministère de la cohésion des territoires, InfoDALO (2018)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de décisions d'expulsions locatives en 2017	10 970	1 025	4 827	1 273	3 020	825	121 746
Expulsions "fermes"	6 213	644	2 613	852	1 548	556	75 982
Expulsions "conditionnelles"	4 757	381	2 214	421	1 472	269	45 764
Décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages	10,8	12,3	10,2	10,6	12,3	9,0	10,8
Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie en 2018	9 171	927	4 078	845	2 651	669	57 425
Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement (en %)	45,1	45,0	44,8	39,6	49,0	41,4	38,8
Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes (en %)	1,5	1,4	1,6	0,8	2,0	1,2	1,1

Sources : Ministère de la justice, Répertoire général civil 2017 ; Insee, RP 2015, 2016 ; Banque de France, Enquête typologique 2018

Indicateurs sociaux départementaux, indicateurs complémentaires – Indicateurs de suivi du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (2013-2017).

Lits des établissements d'hébergement sociaux

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Établissements pour adultes et familles en difficulté							
Hébergement social							
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	5 691	395	3 102	599	1 169	426	43 314
Centres d'accueil de demandeurs d'asile	1 959	136	474	559	282	508	39 792
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	2 492	132	1 719	223	90	328	36 670
Centres provisoires d'hébergement	150	0	90	30	0	30	4 402
Logement accompagné							
Maisons relais - Pensions de famille	1 481	170	798	138	202	173	15 856
Autres résidences sociales	3 300	115	2 075	636	230	244	95 659
Foyers de jeunes travailleurs (1)	2 675	430	1 143	658	288	156	48 376
Foyers de travailleurs migrants (1)	3 450	0	1 091	2 286	9	64	39 982
Nombre de places d'hébergement (2)							
d'urgence	3 800	271	2 379	398	348	404	36 729
de stabilisation	574	19	398	16	131	10	7 943
d'insertion	3 948	237	2 183	408	780	340	33 079
Places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	2,8	2,1	3,8	2,0	1,7	2,7	2,4

Sources : Drees, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimation de population 2019 ; DRJSCS ; DGCS

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale.

(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale.

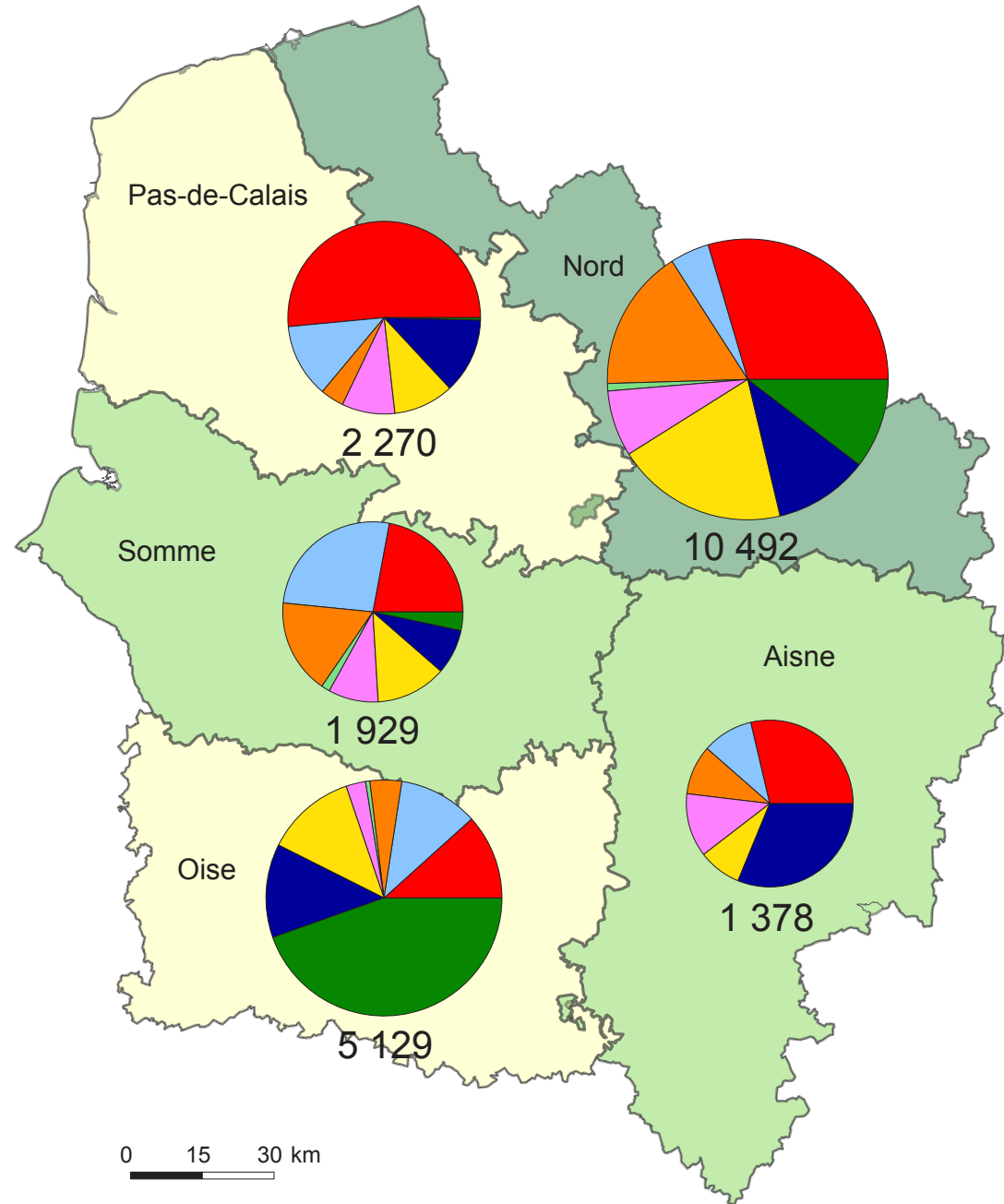
Capacités et taux d'équipement en hébergement social

Établissements pour adultes et familles en difficulté

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
- Centres d'accueil non conventionnés
- Centres provisoires d'hébergement (CPH)
- Maisons relais - Pensions de famille
- Résidences Sociales
- Foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- Foyers de travailleurs migrants (FTM)

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans

- moins de 2
- entre 2 et 3
- plus de 3



Source : DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimation de population 2019 ; DRJSCS ; DGCS - données au 31 décembre 2018
 Réalisation : DRJSCS Hauts-de-France - Pôle études, observations et mission d'appui

JEUNESSE - Définitions

La consommation de produits psychoactifs des jeunes Français

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un organisme public chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool, au tabac et aux jeux de hasard et d'argent en France.

Mise en œuvre par l'OFDT depuis 2000 en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête déclarative ESCAPAD consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée défense et citoyenneté (JDC). Elle renseigne sur les niveaux d'usage et les évolutions en termes de produits et de modalités de consommation. La dernière enquête s'est déroulée en 2008 et permet une exploitation régionale.

Le Contrat unique d'insertion (CUI)

Le CUI est un contrat de travail associant formation et aide financière pour provoquer l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Il se divise en deux catégories : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Le CUI-CIE concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial.

Le CUI-CAE concerne des emplois dans le secteur public ou associatif.

Le CUI est réservé aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelle comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi.

La jeunesse en action

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989, est destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant bénéficier d'une aide dans

le cadre du RSA (sauf s'ils ont des enfants à charge ou qu'ils ont travaillé au moins deux années au cours des trois années précédant la demande).

La mise en place du FAJ dans les départements, au départ facultative, a été rendue obligatoire en 1992. Initialement co-piloté dans chaque département par l'État et le Conseil général, le FAJ a été décentralisé en 2005 : le Conseil départemental assure depuis cette date la gestion et le financement du fonds.

Le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

Le Service civique

Le Service civique est un dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général créé par la loi du 10 mars 2010.

Principalement financé par l'État, il est accessible sans condition de diplôme, indemnisé et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Il est constitué de deux formes :

1. « l'engagement de service civique » : un engagement de six à douze mois, indemnisé, pour les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à trente ans pour les personnes en situation de handicap.
2. « le volontariat de service civique » : un engagement qui peut aller jusqu'à deux ans, ouvert à partir de l'âge de 26 ans et sans limite au-delà ; le soutien financier de l'État porte principalement sur un ensemble de cotisations sociales.

À travers le Service civique, l'État promeut l'engagement citoyen et le volontariat tout au long de la vie, en faveur du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Les missions s'effectuent au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'État, dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté.

JEUNESSE - Définitions

Les missions locales et PAIO pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté

Une mission locale est un point d'accueil dans une zone de compétence optimale pour les jeunes qui ont besoin d'aide dans leur insertion sociale et professionnelle. La mission locale est une structure d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans. La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : collectivités territoriales, services de l'État, partenaires économiques et sociaux, associations. Missions locales et PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et Orientation) constituent le réseau d'accueil des jeunes en difficulté. Leur zone de compétence correspond à l'aire géographique optimale permettant à ces jeunes de trouver près de leur domicile un point d'accueil susceptible de les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le programme ERASMUS+

Le volet jeunesse du programme Erasmus+ est dédié au développement des activités d'éducation non formelle. Il reprend les principaux volets du Programme européen « Jeunesse en action » (PEJA) et introduit de nouvelles opportunités de partenariats intersectoriels.

Erasmus+ jeunesse regroupe trois actions clés dans lesquelles on retrouve la plupart des actions du PEJA :

Action clé 1 : Mobilité de personnes individuelles à des fins d'apprentissage : Service volontaire européen (SVE), échanges de jeunes, mobilité des travailleurs de jeunesse ;

Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques : partenariats stratégiques favorisant l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, de compétences et de savoirs – c'est-à-dire, initiatives de jeunes transnationales, partenariats internationaux entre organisations du secteur jeunesse,

partenariats internationaux entre organisations de différents secteurs.

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques concernant la jeunesse

Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le ministère en charge de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux ACM, exercées durant les périodes hors scolaires (code de l'action sociale et des familles – articles L2271 à L22712). À ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (nombre de mineurs accueillis, durée des séjours, nombre d'animateurs...).

Les données statistiques présentées dans le tableau concernent les séjours avec ou sans hébergement accueillant au moins 7 mineurs. Par ailleurs, il distingue les séjours accessoires (liés aux accueils de loisirs ou de jeunes) des autres types de séjours, et ne comptabilise ni les séjours dans une famille, ni les accueils de scoutisme.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement. Les mineurs qui partent en séjours accessoires font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ou de jeunes au cours de l'année. Ces séjours se déroulent en France et à proximité de l'accueil principal (à moins de deux heures de route). La durée de ces séjours ne peut excéder cinq jours.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes, chantiers de bénévoles) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée.

Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Classe d'âge - sexe et âge au 1^{er} janvier 2019							
Garçons							
Moins de 15 ans	580 929	50 289	255 369	83 184	141 397	50 690	5 867 293
De 15 à 24 ans	386 955	29 831	179 142	49 005	91 013	37 964	3 869 347
Moins de 25 ans	967 884	80 120	434 511	132 189	232 410	88 654	9 736 640
Filles							
Moins de 15 ans	558 340	48 449	244 819	80 365	136 655	48 052	5 612 164
De 15 à 24 ans	367 688	27 611	174 140	45 903	82 587	37 447	3 724 841
Moins de 25 ans	926 028	76 060	418 959	126 268	219 242	85 499	9 337 005
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale (en %)	31,7	29,6	32,9	31,3	30,9	30,6	29,4
Cohabitation familiale des jeunes de 20 à 24 ans en 2016							
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	58,9	59,8	56,7	63,8	64,5	50,7	54,4
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	42,0	40,1	40,8	47,0	45,7	35,5	40,1
Part des 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	50,5	50,0	48,6	55,7	55,2	43,1	47,2
Recours à l'IVG des mineures pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans en 2018	7,1	nd	nd	nd	nd	nd	5,9
Décès des jeunes de 15 à 24 ans (2014-2015-2016) toutes causes confondues	665	72	266	81	170	76	7 036
Par accident de la circulation	158	16	62	24	40	16	1 762
Par suicide	140	17	56	7	40	20	1 082

Sources : Drees, SAE, PMSI ; Insee, RP 2016 exploitation complémentaire, estimation de population 2019 ; Inserm, CépiDc ; OFDT, Enquête Escapad 2016 ; Cnam, SNDS

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Scolarité (en %)							
Part des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté en difficulté de lecture en 2018 (1) (4)	12,1	17,2	10,2	14,1	11,6	15,4	10,4
Part des pas ou peu diplômés non scolarisés parmi les 20-24 ans (1)	22,6	24,0	22,9	20,6	22,9	22,3	17,9
Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans non inscrits en établissement scolaire en 2016 (1)	38,1	29,8	43,0	36,9	33,0	36,9	44,9
Taux des retards de 2 ans et plus en 3e à la rentrée 2018-2019	0,7	0,8	0,8	0,7	0,4	0,6	0,9
Part d'élèves entrant en 6e avec au moins un an de retard, à la rentrée 2018-2019 (1)	8,4	8,8	8,9	6,4	8,1	9,3	7,1
Part d'élèves demi-pensionnaires et internes dans le second degré en 2018 (en %)							
Ensemble des établissements	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7
Établissements en REP	0,5	0,6	0,5	0,3	0,4	0,7	0,5
Établissements hors REP+	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,3
Formation, activité en 2016 (en %)							
Part des filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	81,9	79,9	83,0	82,0	80,5	81,9	82,8
Part des filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	6,5	7,2	6,0	7,9	6,6	6,7	8,2
Part des garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	75,4	70,9	78,3	73,5	73,1	74,2	75,8
Part des garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	10,6	13,5	8,6	13,9	10,7	12,2	13,5

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

(2) Entrées initiales en contrat aidé.

Scolarité - Formation - Activité

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Part des filles de 20 à 24 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	27,4	16,1	33,3	20,5	19,1	31,7	29,8
Part des filles de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	42,3	45,0	39,5	50,8	43,6	41,4	46,5
Part des garçons de 20 à 24 ans élèves, étudiants ou stagiaires	23,1	12,3	29,6	17,0	15,4	24,9	24,7
Part des garçons de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	46,4	52,5	42,1	54,6	48,8	47,0	50,9
Formation, activité en 2018							
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage	24 422	2 234	10 364	3 156	5 919	2 749	311 752
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation	12 964	646	7 112	1 485	2 670	1 051	169 115
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (2)	74	1	34	2	29	8	412
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (2)	94	0	81	0	1	12	130
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Parcours Emplois Compétences (PEC) (2) (3)	1 679	114	772	267	418	108	13 151

Sources : Drees ; DEPP, Scolarité, Enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat ; DSN ; Insee, RP 2016 ; Dares, Extrapro

(3) Les Parcours Emplois Compétences succèdent aux dispositifs CUI-CAE, CUI-CIE et Emplois d'avenir.

(4) Les résultats de l'année 2018, comme ceux de 2017, ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2018 ainsi qu'en 2016 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Fonds d'aide aux jeunes - Service civique - Missions locales - PAIO

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Fonds d'aide à la jeunesse en 2015							
Budget Faj (en euros)	3 666 022	500 000	1 942 387	247 000	700 000	276 635	nd
Montant des aides individuelles attribuées (en euros)	nd	nd	1 444 189	107 589	467 664	217 973	nd
Nombre d'aides individuelles attribuées (1)	nd	nd	5 741	632	1 457	1 352	nd
Montant moyen de l'aide individuelle attribuée (en euros)	nd	nd	252	170	321	161	nd
Nombre de bénéficiaires du Faj	nd	nd	5 352	nd	1 354	1 063	nd
Nombre d'entrées de jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif du Service Civique en 2018 (2)	10 027	1 004	4 595	1 027	2 481	920	76 586
Nombre de jeunes en premier accueil dans les réseaux des missions locales et PAIO en 2018 (3)	41 670	3 928	19 196	4 989	10 294	3 263	377 236
Jeunes accueillis pour la première fois par les missions locales ou les PAIO pour 100 jeunes de 16 à 25 ans (4)	5,6	7,0	5,5	5,4	6,1	4,4	5,2

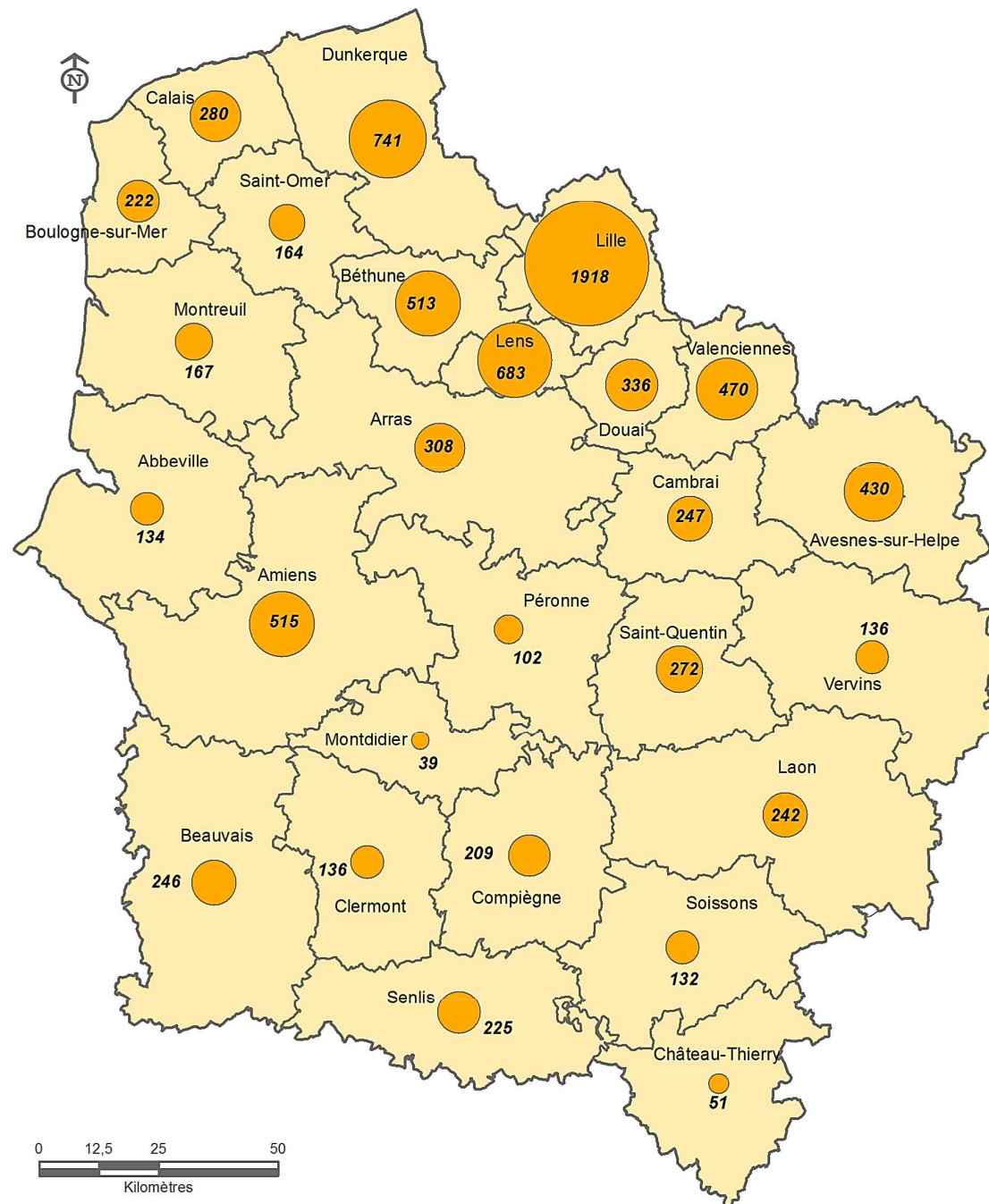
Sources : Drees, Enquête Faj 2015 ; ASC, Medes ; Dares, Imilo ; Insee, estimations de population au 01/01/2018

(1) Le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés ; un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année.
 (2) Attention, ces chiffres correspondent aux départements et régions de résidence des volontaires, et non aux territoires de leur mission comme c'était le cas pour les chiffres de l'année 2015.

(3) Données provisoires à fin décembre 2018.

(4) Indicateurs sociaux départementaux.

Volontaires du Service civique des arrondissements en 2018



Sources : Extraction ELISA, © IGN BD TOPO
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2020

Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Protection de l'enfance au 1^{er} janvier 2019							
Nombre de places d'accueil mère-enfant	399	75	188	76	28	32	5 182
Nombre de places en pouponnières à caractère social	66	0	30	0	36	0	819
Nombre de places en foyers de l'enfance	1 172	82	773	104	123	90	11 201
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social	4 697	119	2 446	839	968	325	52 197
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	0	0	0	1 089
Nombre de places en lieux de vie et d'accueil	43	0	0	23	0	20	2 794
Nombre de places en villages d'enfants	300	60	165	0	75	0	1 571
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	4,3	2,6	5,3	4,8	3,3	3,4	4,8
Nombre de places en centres de placement familial socio éducatif	386	0	296	0	0	90	12 123
Aide sociale à l'enfance au 1^{er} janvier 2018							
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance	22 140	1 994	10 319	1 599	6 517	1 711	156 603
Nombre de mesures judiciaires de placements	18 166	1 774	8 285	1 461	5 236	1 410	123 929
Nombre de placements directs par un juge	1 992	190	915	263	365	259	14 516
Nombre d'actions éducatives à domicile	2 882	366	864	361	631	660	50 112
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert	16 194	1 451	9 213	1 360	2 810	1 360	110 332
Nombre de mesures d'ASE (placements et actions éducatives) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 1 ^{er} janvier 2017 (1)	2,6	2,9	2,9	1,6	2,6	2,7	2,0

Sources : Drees, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, estimation de population 2019

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Accueils collectifs de mineurs sans hébergement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Ensemble des lieux d'accueils	3 333	224	1 583	481	756	289	31 619
Nombre de lieux d'accueils de loisirs	3 321	221	1 580	481	755	284	31 379
Nombre de lieux d'accueils de jeunes	30	10	11	2	1	6	518
Nombre de structures déclarées ouvertes							
Le mercredi	1 285	68	624	241	242	110	17 846
Le samedi	335	17	203	16	91	8	3 103
En périscolaire	2 268	128	1 124	412	425	179	26 340
Autres jours	181	8	153	12	4	4	1 785
Congés scolaires de Toussaint	1 577	96	777	210	353	141	15 875
Congés scolaires de Noël	693	16	416	64	152	45	8 307
Congés scolaires d'hiver	1 614	101	800	214	358	141	16 044
Congés scolaires de printemps	1 679	112	829	220	373	145	16 257
Mois de juillet	2 071	151	982	258	472	208	17 387
Mois d'août	1 245	63	644	124	322	92	12 680

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de places déclarées ouvertes							
Le mercredi	78 623	4 604	41 710	13 087	13 954	5 268	1 455 279
Le samedi	12 617	498	8 284	448	3 215	172	115 084
En périscolaire	140 168	8 617	72 267	23 092	27 485	8 707	2 196 010
Autres jours	5 234	171	4 517	402	74	70	60 380
Congés scolaires de Toussaint	92 008	4 466	50 971	9 686	20 776	6 109	860 433
Congés scolaires de Noël	35 713	956	23 670	2 784	6 841	1 462	404 198
Congés scolaires d'hiver	90 881	4 710	50 513	9 658	20 214	5 786	839 652
Congés scolaires de printemps	97 747	5 191	53 619	9 924	22 518	6 495	848 767
Mois de juillet	181 408	10 843	93 703	15 333	46 459	15 070	1 171 683
Mois d'août	91 986	4 061	49 352	6 942	25 927	5 704	755 485

Source : Djepva, Siam (traitements Medes) estimations au 15 octobre 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus. Les données proposées cette année ont été estimées à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série).

Depuis le printemps 2017, les effectifs de places ouvertes font référence aux tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans et non plus aux tranches d'âge 6-11 ans et 12-17 ans (rupture de série).

Accueils collectifs de mineurs avec hébergement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours de vacances (séjours non spécifiques d'au moins cinq jours)							
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	426	46	76	57	136	111	20 835
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	11 686	889	2 029	2 011	4 177	2 580	748 065
Nombre de journées	3 233	350	551	508	902	922	183 258
Nombre de journées enfants	96 251	6 992	15 816	18 657	30 109	24 677	7 108 983
Séjours courts (séjours non spécifiques de moins de cinq jours)							
Nombre de séjours	156	13	24	48	36	35	3 242
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	3 098	295	480	1 080	627	616	65 170
Nombre de journées	455	36	69	146	113	91	9 964
Nombre de journées enfants	9 282	778	1 402	3 384	2 088	1 630	195 487
Séjours spécifiques (sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles)							
Nombre de séjours	84	12	19	15	16	22	3 069
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	71	12	12	13	13	21	2 159
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	2 491	498	700	353	548	392	87 362
Nombre de journées	753	101	115	191	111	235	19 696
Nombre de journées enfants	22 333	3 658	5 321	3 867	3 916	5 571	614 585

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours) (1)							
Nombre de séjours	3 422	417	1 116	261	1 108	520	20 343
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	673	82	176	76	241	98	5 800
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	75 441	8 468	25 786	5 035	26 365	9 787	368 428
Nombre de journées	10 889	1 275	3 256	890	3 737	1 731	68 454
Nombre de journées enfants	237 750	25 901	74 562	16 615	87 315	33 357	1 232 319
Ensemble des séjours							
Nombre de séjours	4 088	488	1 235	381	1 296	688	47 489
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	1 170	140	264	146	390	230	28 794
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	92 716	10 150	28 995	8 479	31 717	13 375	1 269 025
Nombre de journées	15 330	1 762	3 991	1 735	4 863	2 979	281 372
Nombre de journées enfants	365 616	37 329	97 101	42 523	123 428	65 235	9 151 374
Accueils de scoutisme							
Nombre de lieux d'accueils habituels	136	11	74	24	18	9	1 873
Nombre de places ouvertes	10 713	731	5 861	1 815	1 447	859	130 217

Source : Djepva, Siam (traitements Medes) estimations au 15 octobre 2019

Champ : France métropolitaine + DOM + COM ; seuls les lieux d'accueils habituels sont pris en compte dans les estimations effectuées.

(1) Les séjours «activité accessoire» sont organisés dans le cadre des accueils de loisirs ou des accueils de jeunes dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. La durée d'un tel séjour ne peut dépasser cinq jours.

Accueil des enfants d'âge préscolaire

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Accueil collectif	22 646	1 111	12 103	2 683	4 804	1 945	391 078
Crèches collectives (y compris parentales)	4 472	40	3 842	88	502	0	76 860
Haltes garderies	2 400	84	1 895	357	44	20	15 597
Jardins d'enfants	536	11	360	0	125	40	8 326
Jardins d'éveil	0	0	0	0	0	0	72
Multi-accueil	15 238	976	6 006	2 238	4 133	1 885	290 223
Places en accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années	108,5	63,7	128,2	90,1	97,3	110,3	189,4
Accueil familial							
Places	2 827	278	1 275	882	241	151	42 457
Enfants de 2 ans scolarisés pour 100 enfants de 2 ans	26	18	32	9	30	19	12
Personnes salariées employées par des particuliers (2^e trimestre 2017)							
Assistantes maternelles	31 485	3 463	12 784	4 724	7 302	3 212	292 699
Garde d'enfants à domicile	4 344	266	2 521	592	705	260	78 499

Sources : Drees, Enquête aide sociale 2017 (volet PMI) ; Ircem ; MEN-DEPP

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble
Établissements (1)	11 794	103	480	1 459	13 836
Répartition régionale (en %)	85,2	0,7	3,5	10,6	100,0
Répartition France entière (en %)	82,6	0,7	3,7	13,0	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	81,4	0,6	4,0	14,0	100,0
Salariés (2)	172 648	6 536	7 728	16 318	203 230
Répartition régionale (en %)	85,0	3,2	3,8	8,0	100,0
Répartition France entière (en %)	76,9	3,6	6,5	13,0	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	76,8	2,7	6,6	13,9	100,0
Masse salariale (en millions d'euros) (3)	3 428	173	257	483	4 341
Répartition régionale (en %)	79,0	4,0	5,9	11,1	100,0
Répartition France entière (en %)	68,9	4,1	9,2	17,8	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	68,0	3,1	9,4	19,5	100,0

Sources : Acof-Urssaf et MSA. Données 2017. Traitement R&S

(1) L'observation porte sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.

(2) Les emplois sont recensés selon la moyenne des quatre trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet.

(3) La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales.

ASSOCIATIONS, SPORTS - Définitions

Fédérations sportives

Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Il existe plusieurs types de fédérations :

- Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération française de volley-ball).
- Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisports comme l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).
- Les fédérations «affinitaires» visent en priorité une pratique omnisports, multiactivités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union française des oeuvres laïques d'éducation physique).

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui ont reçu, de plus, délégation de ses pouvoirs.

Équipements Sportifs

Un équipement sportif au sens de l'article L. 312-2 du code du sport est, tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Le sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est reconnu par le code du sport et par la charte du sport de haut niveau (fondée sur les principes déontologiques du sport). Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- les compétitions de référence (jeux olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe)
- la liste des sportifs de haut niveau
- les filières d'accès au sport de haut niveau.

Pôles sportifs / espoirs

Les pôles espoir accueillent de jeunes sportifs de haut niveau inscrits sur la liste des sportifs Espoir. Répartis sur l'ensemble du territoire et mis en place par chaque discipline, ils leur permettent de concilier carrière sportive, suivi d'études et insertion professionnelle. Ils proposent un emploi du temps aménagé et des examens établis en fonction des entraînements et des dates de compétitions.

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'établissements associatifs employeurs en 2015	13 176	1 207	6 058	1 750	2 698	1 463	180 716
Action sociale	2 864	238	1 400	300	646	280	31 399
Enseignement	1 496	96	808	162	279	151	20 292
Santé humaine	318	42	137	38	72	29	3 821
Activités sportives, récréatives et de loisirs	2 992	262	1 204	548	626	352	35 943
Arts, spectacles et activités récréatives	1 265	93	637	174	220	141	21 814
Autres établissements associatifs	4 241	476	1 872	528	855	510	67 447
Nombre de salariés dans les établissements associatifs en 2015	176 527	11 883	88 189	19 488	41 537	15 430	1 805 752
Action sociale	95 173	6 007	47 064	9 724	24 691	7 687	892 176
Enseignement	35 939	1 834	21 401	3 341	5 928	3 435	334 886
Santé humaine	11 290	1 017	4 043	1 874	3 700	656	130 216
Activités sportives, récréatives et de loisirs	4 106	s	2 457	998	s	651	80 494
Arts, spectacles et activités récréatives	2 162	s	1 595	181	s	386	29 450
Autres établissements associatifs	27 857	3 025	11 629	3 370	7 218	2 615	338 530
Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total (en %)	8,9	7,8	9,3	8,1	9,3	8,0	7,6

Suite du tableau ci-après

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif au 1^{er} janvier 2019 (1)	7 970	390	3 964	1 148	1 571	897	125 980
Gestion d'installations sportives	1 523	74	694	274	396	85	18 051
Activités de clubs de sport	5 135	227	2 637	695	980	596	80 466
Activités des centres de culture physique	594	39	284	82	122	67	8 792
Autres activités liées au sport	325	23	200	47	48	7	10 326
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (2)	393	27	149	50	25	142	8 345
Nombre de salariés dans les principales autres activités associées au sport en 2018 (3)	5 085	232	3 265	484	745	359	81 560
Construction bateaux de plaisance	59	0	59	0	0	0	8 398
Fabrication de bicyclettes et véhicules pour invalides	23	21	2	0	0	0	1 899
Fabrication d'articles de sports	399	0	239	118	10	32	4 561
Commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	4 558	211	2 937	364	721	325	51 195
Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	12 881
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	46	0	28	2	14	2	2 626

Sources : Insee, Clap (associations employeuses) ; Acooss-Urssaf, Séquoia

(1) La mise en oeuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions durant la phase de montée en charge. Les données sont donc provisoires.

(2) Le secteur sportif regroupe les classes suivantes : gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), autres activités liées au sport (NAF 93.19Z), enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

(3) Non compris les postes d'enseignants d'éducation physique et sportive des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés sous contrat.

(4) Activités économiques concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Exemples : construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C), location et location-bail d'articles de loisir et de sport (NAF 77.21Z).

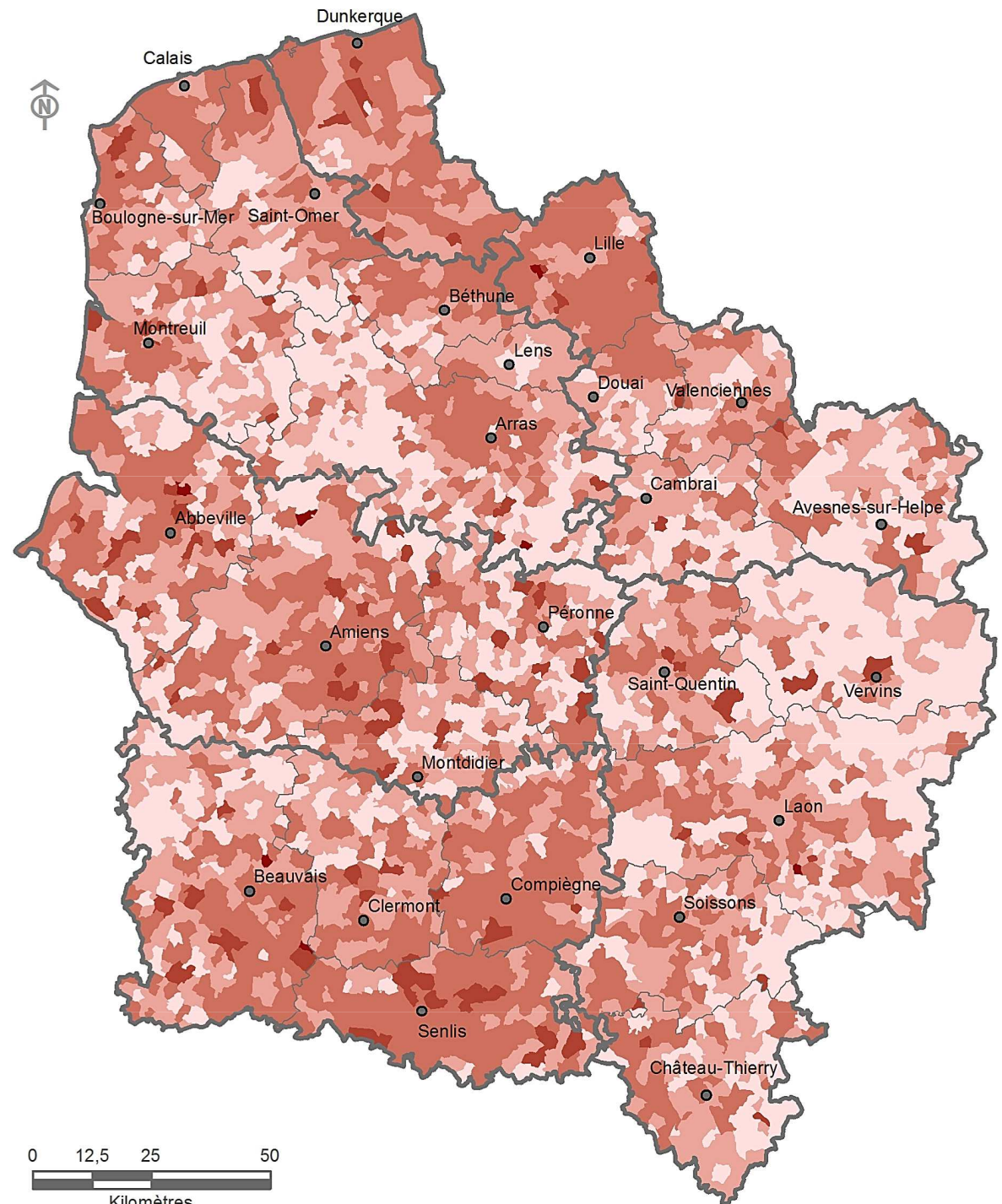
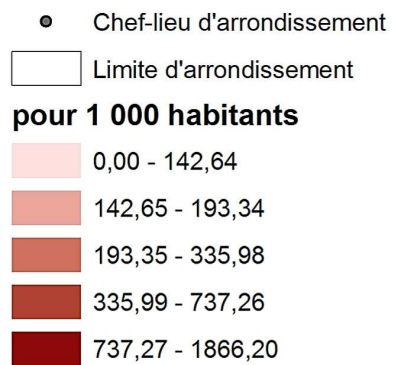
	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Clubs affiliés à une fédération (1)	12 809	1 173	4 987	1 861	3 182	1 606	153 774
Fédérations unisport olympiques	6 442	657	2 489	1 097	1 474	725	75 222
Fédérations unisport non olympiques	2 008	215	728	317	490	258	32 127
Fédérations multisports	4 359	301	1 770	447	1 218	623	46 425
Licences sportives délivrées (1)	1 236 745	96 859	554 612	184 294	283 113	117 867	14 697 244
Part des licences féminines (en %)	37,3	36,2	37,3	40,1	35,2	38,6	38,3
Nombre de licences sportives pour 100 habitants	20,7	18,3	21,4	22,3	19,3	20,7	22,7
Fédérations unisport olympiques	706 740	58 230	312 415	108 574	165 136	62 385	8 267 529
Part des licences féminines (en %)	29,3	29,8	29,1	31,5	27,7	29,9	31,1
Fédérations unisport non olympiques	96 969	9 698	36 667	17 549	22 707	10 348	1 611 523
Part des licences féminines (en %)	31,1	28,4	29,7	36,7	30,8	30,1	31,6
Fédérations multisports	433 036	28 931	205 530	58 171	95 270	45 134	4 818 192
Part des licences féminines (en %)	51,6	51,6	51,0	57,2	49,3	52,5	79,5
Fédération Handisport	2 483	170	882	654	508	269	25 383
Fédération du sport adapté	2 166	261	689	309	733	174	29 214
Nombre de Conseillers techniques nationaux et régionaux affectés dans les services déconcentrés (H/F) (2)	45	nd	nd	nd	nd	nd	1 139

Sources : Djepva, Direction des sports, CGOCTS 2019

(1) Totaux régionaux y compris les non-répartis par département / Total France métropolitaine y compris les non-répartis par département et par région.

(2) Il s'agit de l'ensemble des conseillers techniques régionaux et nationaux affectés en région.

Nombre de licences sportives par habitant des communes



Sources : MEOS, INJEP 2016 ; INSEE ; © IGN BD TOPO
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts de France, 2020

Équipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) (7 novembre 2019)	24 233	3 292	8 001	4 304	5 461	3 175	274 729
Terrains de grands jeux (foot, rugby..)	4 531	547	1 405	736	1 238	605	41 886
Courts de tennis	2 581	305	901	558	476	341	39 776
Bassins de natation	381	51	140	61	95	34	6 185
Boulodromes	3 307	610	701	616	750	630	28 301
Équipement sportifs (hors sports de nature) pour 100 habitants	0,4	0,6	0,3	0,5	0,4	0,6	0,4
Sportifs de haut niveau (17 décembre 2019) (1)	312	5	122	43	66	76	4 517
Nombre de sportifs en catégorie Élite	32	1	13	5	9	4	797
Nombre de sportifs en catégorie Senior	53	1	30	6	8	8	932
Nombre de sportifs en catégorie Jeune (relève)	223	3	77	32	47	64	2 650
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	4	0	2	0	2	0	138
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	482	29	237	65	110	41	6 934
Nombre de sportifs en collectif national	146	9	75	13	26	23	2 173
Projets de performance fédéraux* selon le type de programme (données au 17 décembre 2018) (2)							
Ensemble des projets de performance fédéraux (PPF)	77	1	45	4	13	14	1 010
Projets de performance fédéraux "Accession"	57	1	33	3	9	11	698
Projets de performance fédéraux "Excellence"	20	0	12	1	4	3	312

Sources : Direction des sports, PSQS 2019-2020, Res

(1) Un sportif est de haut niveau s'il est inscrit sur l'une des 4 listes suivantes : élite, séniors, jeunes ou reconversion.

(2) Les projets de performance fédéraux succèdent aux Parcours de l'Excellence Sportive (PES). Le Projet de Performance Fédéral (PPF), validé par les instances fédérales nationales, doit comprendre deux programmes distincts : un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population d'une part, un programme d'accession au haut niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste de sportif Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux d'autre part.

FORMATIONS, DIPLÔMES - Définitions

Certifications des professions sociales

Le Ministère en charge des affaires sociales met en place des formations et délivre des diplômes d'État de travail social. Tous ces diplômes sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certifications des professions de santé

Le Ministère en charge de la Santé met en place des formations et délivre des diplômes d'État aux professions sanitaires. Certains d'entre eux sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Diplômes de l'animation sportive et socioculturelle

Le Ministère en charge du sport et de la jeunesse met en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Ces diplômes permettent aux animateurs et aux éducateurs d'exercer leur activité contre rémunération et d'encadrer des jeunes ou des adultes.

Par ailleurs, deux autres diplômes permettent d'encadrer et d'animer dans les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) en tant qu'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD).

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche délivre également des diplômes dans le champ du sport et de l'animation : DUT carrières sociales et STAPS.

Formation aux professions sociales

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides médico-psychologiques	84	426	19,7%
Auxiliaires de vie sociale	25	71	35,2%
Accompagnement éducatif et social	732	7 601	9,6%
Assistants familiaux	227	1 609	14,1%
Diplômes de niveau IV			
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	47	416	11,3%
Moniteurs éducateurs	311	2 797	11,1%
Diplômes de niveau III			
Assistants de service social	244	1 952	12,5%
Éducateurs spécialisés	488	4 055	12,0%
Éducateurs de jeunes enfants	130	1 652	7,9%
Éducateurs techniques spécialisés	12	194	6,2%
Conseillers en économie sociale & familiale	81	1 159	7,0%
Diplômes de niveau II			
Médiateur familial	2	117	1,7%
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis)	82	1 311	6,3%
Diplômes de niveau I			
Diplôme supérieur en travail social / Ingénierie sociale (DEIS)	3	111	2,7%
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (Cafdes)	25	318	7,9%

Source : Drees, Enquête écoles de formation 2018

Formation aux professions de santé

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides soignants	1 672	21 539	7,8%
Ambulanciers	282	3 190	8,8%
Auxiliaires de puériculture	204	5 005	4,1%
Diplômes de niveau III			
Préparateur en pharmacie hospitalière	36	396	9,1%
Techniciens en analyses biomédicales	15	86	17,4%
Diplômes de niveau II			
Infirmiers diplômés d'État	2 706	25 328	10,7%
Masseurs kinésithérapeutes (1)	5	79	6,3%
Pédicures-podologues	53	578	9,2%
Ergothérapeutes	91	795	11,4%
Psychomotriciens	72	893	8,1%
Manipulateurs en électroradiologie médicale	32	444	7,2%
Diplômes de niveau I			
Sages femmes	97	850	11,4%
Formations complémentaires			
Infirmiers de bloc opératoire	44	373	11,8%
Infirmiers anesthésistes	45	578	7,8%
Puéricultrices	122	1 020	12,0%
Cadres de santé	146	1 319	11,1%

Source : Drees, Enquête écoles de formation 2018

(1) Le nombre de diplômés masseurs-kinésithérapeutes relativement faible se justifie par le passage de la durée d'études de 3 à 4 ans depuis la rentrée scolaire 2015.

Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes non professionnels			
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)	5 832	43 941	13,3%
Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)	262	2 244	11,7%
Diplômes de niveau V			
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	27	663	4,1%
Diplômes de niveau IV			
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) (1) (2)	780	13 376	5,8%
BEES 1 ^{er} degré (2)	1	2	50,0%
Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne (2)	0	1	0,0%
Diplômes de niveau III			
Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrière sociale option Animation sociale et socioculturelle	51	672	7,6%
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS) (2)	127	2 370	5,4%
Diplômes de niveau II et III			
Diplôme d'État des Métiers de la Montagne (DEMM) (2) (3)	0	894	0,0%
Diplômes de niveau II			
Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 2 ^o degré	0	5	0,0%
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) (2)	46	662	6,9%
Autres diplômes			
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	1 458	12 450	11,7%

Sources : DEPP (DUT et STAPS) ; Djepva (BAFA et BAFD) ; Medes (autres diplômes du champ «jeunesse et sports») ; 2018

(1) Le BP JEPS à 4 unités complémentaires (4UC) devrait remplacer à terme le BP JEPS à 10 unités complémentaires (10 UC).

(2) Les BE Alpinisme «accompagnateur en moyenne montagne» et les BEES sont progressivement remplacés par des BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS ou DE MM.


SIGLES

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AED	Action Éducative à Domicile
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AGGIR	Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASC	Agence du Service Civique
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASP	Agence de Services et de Paiement
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAVIMAC	Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEPIDC	Centre d'Épidémiologie sur les causes médicales de Décès
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIE	Contrat Initiative Emploi
CLAP	Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAMTS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DALO	Droit Au Logement Opposable
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DEPP	Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ELP	Estimations Localisées de Population (Insee)
ENIM	Établissement National des Invalides de la Marine
ERASME	Extraction, Recherche, Analyse, Suivi Médico Économique
ESCAPAD	Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FiLoSoFi	Fichier Localisé Social et Fiscal
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
FJT	Foyers de Jeunes Travailleurs
FSV	Fonds Solidarité Vieillesse
FTM	Foyers de Travailleurs Migrants
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRCEM	Institution de Retraite Complémentaire des Employés de Maison
ISD	Indicateurs Sociaux Départementaux
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
MEOS	Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
RES	Recensement des Équipements Sportifs
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants
SAE	Statistique Annuelle des Établissements
SIAM	Système d'Information des Accueils de Mineurs
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
URSSAF	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale
ZUS	Zone Urbaine Sensible

ADRESSES UTILES

DRJSCS Hauts-de-France

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Haut-de-France
20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01
Téléphone : 03 22 33 89 00
Mél : drjscs-hdf-contacts@jscs.gouv.fr
Site internet : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

DDCS Aisne

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne
23 rue Franklin Roosevelt – B.P. 545 – 02001 Laon cedex
Téléphone : 03 60 81 50 00
Mél : ddcs@aisne.gouv.fr

DDCS Nord

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord
Cité administrative – 175 rue Gustave Delory – 59000 Lille
Téléphone : 03 20 18 33 33
Mél : ddcs@nord.gouv.fr

DDCS Oise

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
13 rue Biot – 60000 Beauvais
Téléphone : 03 44 06 48 00
Mél : ddcs@oise.gouv.fr

DDCS Pas-de-Calais

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
Résidence Saint Pol – 14 voie Bossuet – B.P. 20960 – 62033 Arras cedex
Téléphone : 03 21 23 87 87
Mél : ddcs@pas-de-calais.gouv.fr

DDCS Somme

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme
3 boulevard Guyencourt – 80027 Amiens cedex 1
Téléphone : 03 22 97 80 80
Mél : ddcs@somme.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France

Pôle Études, Observation et Mission d'Appui

Siège

20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 33 89 00

Sites de Lille

35 rue Boucher de Perthes – CS 40018 – 59044 Lille cedex
Tél. : 03 20 14 42 42
95 boulevard Carnot – 59000 Lille
Tél. : 03 20 14 42 42

Mail

drjscs-hdf-appui-aux-politiques@jscs.gouv.fr

Site internet

www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Directeur de la publication

André Bouvet – Directeur DRJSCS Hauts-de-France

